Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 062-216202770-20260417-DELIB_2026_022-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Hénin-Beaumont 2
Commune de Drocourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-022

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOMBRE :	
De conseillers en exercice :	23
De présents :	22
De votants :	22
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	22

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents : Madame Séverine BRICOURT

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du Compte Administratif,
Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2023-045 en date du 9 octobre 2023 autorisant la candidature de la ville de Drocourt à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU),
Vu l'arrêté du 13 décembre 2019, modifié par arrêté du 31 octobre 2023, fixe dans son annexe la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le CFU, toutes vagues confondues,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Drocourt,
Vu le CFU pour l'exercice 2025 du budget principal de la ville de Drocourt ci-annexé,

Considérant que le CFU est un document budgétaire et comptable, commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public,
Considérant que le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion,

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 062-216202770-20260417-DELIB_2026_022-DE

Considérant que les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales,
Considérant que la production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes,
Considérant le CFU de la ville de Drocourt dont présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du CFU de la ville pour l'exercice 2025,
Considérant que l'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote et que le maire doit quitter la salle au moment du vote,

Monsieur Pascal LEWANDOWSKI est élu président,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Fonctionnement		
Dépenses :	Prévues :	4 134 286,52
	Réalisées :	3 217 250,55
	Restes à réaliser :	-
Recettes :	Prévues :	4 134 286,52
	Réalisées :	4 225 374,52
	Restes à réaliser :	-
Investissement		
Dépenses :	Prévues :	1 945 315,83
	Réalisées :	598 605,56
	Restes à réaliser :	160 775,36
Recettes :	Prévues :	1 945 315,83
	Réalisées :	1 578 287,94
	Restes à réaliser :	5 127,07
Résultat de Fonctionnement :		1 008 123,97
Résultat d'Investissement hors RAR :		979 682,38
Résultat d'Investissement avec RAR :		824 034,09
Résultat de clôture de l'exercice :		1 832 158,06

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 062-216202770-20260417-DELIB_2026_022-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE

LE PRESIDENT,
Pascal LEWANDOWSKI

MAIRIE DE DROCOURT